

réalisation d'autres objectifs politiques. Le renforcement des règles du commerce mondial et l'élargissement de leur couverture créeront un environnement plus stable pour les entreprises et les investissements. De plus, la croissance de la production due à la libéralisation du commerce des biens et des services donnera un élan important à la croissance au niveau des emplois.

Les effets de l'Uruguay Round ne se feront évidemment pas sentir de façon égale dans tous les pays ou dans tous les secteurs de l'industrie. Dans certains cas, il pourrait même y avoir des coûts à court terme associés à une adaptation structurelle. Les gouvernements devront porter une attention particulière à ces difficultés de début qui sont, cependant, nécessaires pour assurer une croissance économique durable.

Depuis le début de cette ronde de négociations il y a plus de sept ans, de nouvelles questions ont émergé en rapport direct avec les règles du commerce international. En particulier, les questions comme l'interaction entre le commerce et la politique de concurrence, les investissements et l'environnement sont devenues de nouvelles priorités. Les gouvernements, et spécialement ceux des pays industrialisés, ont commencé à analyser ces questions et à les étudier de façon sérieuse au sein d'institutions internationales comme l'OCDE, le GATT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Lors des négociations de clôture de l'Uruguay Round, les parties contractantes ont reconnu la nécessité de poursuivre des discussions permanentes sur les questions portant sur le commerce et l'environnement. L'ensemble des négociations sur lequel les parties en sont venues à un accord, le 15 décembre 1993, comprenait un engagement visant à élaborer un programme de travail sur les questions de commerce et d'environnement et à recommander une structure institutionnelle appropriée pour son exécution qui devrait être soumise à l'approbation des ministres lors de la réunion à Marrakech, le 15 avril 1994.

On s'attend à ce que le Conseil des ministres à Marrakech demande à la première réunion du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce de créer un comité sur le commerce et l'environnement. Le programme de travail de ce comité comprendra des mesures commerciales à des fins environnementales (notamment celles contenues dans les accords internationaux sur l'environnement) et des mesures environnementales à effets marqués sur le commerce (notamment les programmes d'emballage, d'étiquetage et de recyclage et les écotaxes). L'analyse devrait porter sur le rapport entre ces mesures et les règles commerciales, les